

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'accord franco-kémaliste est signé. — M. Gounaris à Paris. — La démission du chancelier Wirth. — Charles IV rentre en Hongrie.

M. Briand annonçait l'autre jour, à la tribune de la Chambre, la signature prochaine de l'accord franco-kémaliste. Quelques heures après, on apprenait, par un télégramme d'Angora, la conclusion de cet accord.

Faut-il rappeler que la solution, qui vient d'intervenir, a nécessité de laborieuses pourparlers, commencés voici plusieurs mois, maintes fois interrompus ? C'est pour nous une raison de plus de nous réjouir de nous voir enfin libérés de ce qu'on a nommé le *gouper oriental*.

Nous ne connaissons pas encore les stipulations exactes du traité signé par Moustapha-Kemal et notre représentant, M. Franklin-Bouillon. Néanmoins, il ressort de diverses indications fournies l'autre jour au Parlement que la convention comporte, outre le rapatriement de nos prisonniers, la fixation de la frontière turco-syrienne avec son corollaire l'évacuation par nos troupes de la Cilicie où nous remplissons un rôle de gendarmes, tout à fait dénué d'avantages. Enfin, c'est un foyer d'incendie qui s'éteint pour nous et notre exemple sera sans doute suivi.

Du point de vue politique, le rétablissement de la paix avec les Turcs constitue donc une bonne nouvelle. Mais il y a aussi les points de vue militaire et financier. Désormais, nous n'aurons plus besoin d'immobiliser en Syrie des contingents aussi nombreux qui campaient sur le Taurus n'ont plus de raison d'être et pourront être rapatriés. Du même coup, il va devenir possible de réaliser des économies assez importantes.

Malgré ces avantages appréciables, l'accord est accueilli avec méfiance par certains. Ainsi, notre confrère Gauvain, des *Débats*, n'est pas complètement rassuré :

« Il conviendra d'attendre, dit-il, avant de se congratuler. Il est fort à craindre qu'il contienne de notre part des concessions grosses de déceptions. M. Franklin-Bouillon s'est pris d'une telle ardeur turcophile que son jugement s'est obscurci et que ses appréciations demandent à être soigneusement contrôlées. »

Nous ne partageons pas ce scepticisme ; nous ne doutons pas que M. Franklin-Bouillon n'ait exigé de Kemal pacha toutes les garanties nécessaires, par exemple en faveur des populations chrétiennes de Cilicie et d'Arménie.

Admettons même que la convention implique de notre part certaines concessions. Mais le sang français est trop précieux, surtout à l'heure actuelle, pour qu'on ne le ménage pas. Et puis quel intérêt avions-nous à perpétuer l'état de guerre avec la Turquie dont la France est la séculaire protectrice ? Non, nous n'avons pas à nous battre, plus ou moins directement, pour le beau-frère du roi de Prusse ni pour appuyer les ambitions démesurées de l'impérialisme britannique.

Simple coïncidence : le jour même où l'accord franco-kémaliste était signé, M. Briand recevait le président du Conseil de Grèce.

Si M. Briand n'a pu accorder à M. Gounaris l'appui financier, ni peut-être l'appui militaire et diplomatique, que celui-ci espérait, il a pu du moins lui donner un bon conseil :

La Grèce doit renoncer à son beau rêve, la résurrection de l'ancien empire byzantin, sa domination sur toute l'Asie-Mineure ; elle doit revenir à la raison et se résigner à conclure, à son tour, avec les Turcs une paix qui ne correspondra point à ce qu'elle avait ambitieusement espéré, mais qui sera du moins compatible avec ses capacités et lui permettra d'éviter une catastrophe peut-être totale : à l'heure actuelle, la paix seule tirera la Grèce du chaos où elle est entraînée.

Après cela, peu importe si Constantin perd son trône d'Athènes pour n'avoir point conquis celui de Constantinople.....

Le chancelier Wirth a fini par présenter sa démission au président d'Empire. Il n'est pas sûr que le Dr Wirth

n'acceptera pas de constituer le nouveau cabinet.

La crise actuelle résulte de l'agitation politique déchaînée en Allemagne depuis plusieurs semaines. Il faut bien reconnaître que la situation du chancelier devenait délicate après ses paroles, pour le moins imprudentes, relatives à la Haute-Silésie. Pour intimider les alliés, le chancelier a maintes fois affirmé son intention de se retirer si la Haute-Silésie ne revenait pas tout entière à l'Allemagne. Les alliés ne furent pas émus par la menace ; mais le chancelier se trouve pris à son propre piège.

Dans la lettre, qui explique sa démission, le chancelier invoque, outre la solution silésienne, le maintien des sanctions militaires sur le Rhin : elles rendent impossible l'exécution de l'ultimatum. L'argument est sans valeur ; il a, de plus, le tort de constituer une attaque contre la France ; or, notre gouvernement est allé jusqu'à ses limites extrêmes des concessions possibles, pour seconder le chancelier dans ses efforts.

En définitive, les Allemands ne voient leur salut que dans des méthodes d'intimidation et de menaces ; le procédé commence à être usé et il ne trompe plus personne.

Nous voulons espérer que le Reich se donnera un nouveau chancelier qui n'ira pas de gaieté de cœur compliquer vainement la situation internationale, en refusant l'exécution du traité selon le mot d'ordre des pangermanistes.

Charles de Habsbourg vient de renouveler l'entreprise de remonter sur le trône de Hongrie ; son premier échec, lamentable, ne l'a pas retenu, non plus que la parole qu'il avait donnée à la Suisse.

L'ex-roi fait preuve en la circonstance de continuité dans ses desseins. Mais sa tentative est vouée à un nouvel insuccès, encore que la région où il s'est rendu cette fois soit un centre plein d'agitateur monarchistes.

Mais où pourrait-il trouver un appui ? A l'extérieur ? Tous les pays de l'Entente sont d'accord pour s'opposer à la restauration des Habsbourg. La France a déjà protesté ; quant aux nations, directement intéressées, l'Italie en tête, elles sont prêtes à agir pour déterminer l'ex-monarque à regagner sa retraite.

À l'intérieur ? Le pays est sans doute foncièrement monarchiste, mais il ne peut vivre sans relations avec ses voisins. Aussi le gouvernement de l'amiral Horthy s'est-il empressé d'informer qu'il désapprouvait l'entreprise et prenait toutes mesures pour y mettre fin.

Il faut espérer que ce retour de Charles IV en Hongrie ne sera pas de longue durée, ne provoquera pas de troubles parfaitement inutiles. Il faut espérer surtout qu'on offrira enfin au déchu si mal résigné une retraite... pleine de sécurité pour les autres !

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

L'évacuation des troupes américaines

On mande de Washington à l'*Exchange Telegraph* que le président Harding a donné l'ordre de faire procéder à l'évacuation des troupes américaines sur le Rhin. Le mouvement commencera dans une quinzaine de jours.

L'équipée de l'ex-roi Charles

Une dépêche du bureau de correspondance viennois annonce que l'ex-roi Charles de Hongrie est arrivé à Edénbourg au moyen d'un avion. D'après les informations prises par l'agence télégraphique suisse à Hertenstein, dans le canton de Lucerne, l'ex-roi Charles serait parti jeudi pour aller passer on ne sait où, en toute tranquillité, le dixième anniversaire de son mariage.

A son arrivée, vendredi matin, les troupes du colonel Ostendorf se sont rangées immédiatement à ses côtés et il fut proclamé roi.

L'ex-roi Charles et ses troupes sont partis pour Budoor, à proximité de Budapest où ils ont rencontré les troupes gouvernementales de l'amiral Horthy. On annonce qu'une bataille est engagée entre les troupes.

Les représentants de la Roumanie, de la Tchéco-Slovaquie et de la Yougoslavie ont protesté auprès du Gouvernement hongrois contre la restauration du roi Charles. Les représen-

tants de l'Entente et de la Petite Entente ont fait, auprès du Gouvernement hongrois, des démarches identiques.

L'état de siège est proclamé à Budapest.

De vifs combats ont eu lieu entre les troupes du roi Charles et les troupes du Gouvernement. Les royalistes ont été refoulés. On annonce que l'armée tchéco-slovaque a été mobilisée et que plusieurs divisions serbes se dirigent vers la frontière hongroise.

Charles IV prisonnier

Après un nouveau combat, les troupes carlistes se sont dispersées et leurs chefs se sont enfuis, abandonnant le roi aux troupes gouvernementales, aux environs de Kernorn.

Le roi Charles et la reine Zita ont été confiés aux soins du colonel de l'armée nationale. Les ex-souverains ont été transférés au château de Totis, où ils sont surveillés.

Le Ministre de la guerre de Bulgarie assassiné

Le ministre de la guerre, M. Dimitroff, qui se rendait en automobile à Austerlitz, a été assassiné, à coups de fusil, ainsi que son chauffeur et deux autres personnes qui se trouvaient dans l'automobile. Jusqu'ici les assassins sont inconnus.

En signe de deuil, le Sobranie a levé la séance. On croit qu'il s'agit d'un assassinat politique.

Au Portugal

Comme nous l'avons annoncé dans un de nos derniers numéros, la Révolution a éclaté au Portugal. Le mouvement est purement révolutionnaire. MM. Armando Avezedo et Gonzaga Anjos, deux chefs du parti révolutionnaire sont à la tête de ce mouvement.

Le président du Conseil, M. Granjo et l'officier de marine Freitas Silva ont été tués à coups de revolver au moment où on les menait prisonniers.

Les révolutionnaires sont maîtres de Lisbonne : ils ont formé un nouveau ministère, et ils ont mis en liberté, Julio Costa, l'assassin du président Sidonio Paes.

Incident à la S. D. N.

Le maréchal Fayolle et l'amiral Lacaze, experts militaires français à la Commission de limitation des armements de la S. D. N., ont donné leur démission.

Pour justifier leur conduite, ils invoquent le fait que leurs collègues civils ne tiennent nul compte de leurs avis.

Manifestation et attentats communistes

Vendredi soir, le Comité d'action en faveur des anarchistes italiens Sacco et Vanzetti, condamné à mort en Amérique pour vol suivi de meurtre, avaient organisé un meeting, salle Wagram, à Paris.

À la suite d'incidents violents, les agents voulurent faire évacuer les abords de la salle, lorsque, soudain une détonation retentit. Une grenade lancée sur les agents venait d'éclater blessant des agents et des manifestants. Plusieurs arrestations ont été opérées. On prétend que l'auteur de l'attentat serait une femme nommée Germaine Linthaud, âgée de 26 ans, fille de salle.

Dimanche, de nouvelles manifestations ont eu lieu à Paris pour protester contre la condamnation à mort des deux anarchistes italiens.

Au cours de cette manifestation, M. Cachin, député communiste fut l'objet de violences de la part d'un communiste. Il dut faire appel au secours de la police pour échapper aux violences de ce manifestant.

L'impôt sur le chiffre d'affaires

Voici à titre indicatif quel a été le rendement de l'impôt sur le chiffre d'affaires depuis l'origine, en millions en France :

Septembre 1920 (recouvrement de 2 mois),	293 millions ;
octobre 1920,	232 ;
novembre, 206 ;	décembre, 203 ;
janvier 1921, 183 ;	février, 151 ;
mars, 147 ;	avril, 163 ;
mai, 147 ;	juin, 147 ;
juillet, 146 ;	août, 147 ;
septembre, 157.	

On voit que le produit de la taxe

se maintient depuis cinq mois, aux environs de 150 millions ce qui représenterait pour douze mois, un total de 2 milliards 800 millions à 3 milliards, conforme aux prévisions ministérielles.

Dès l'annonce du doublement de l'impôt, la Commission des finances de la Chambre, le Comité Mascaraud et les Syndicats professionnels firent entendre des protestations énergiques. C'est devant ce mouvement d'opinion que M. Doumer semble renoncer à son projet.

M. Doumer renoncerait à doubler la taxe sur le chiffre d'affaires

On sait que dès l'annonce du projet de doublement de l'impôt sur le chiffre d'affaires conçu par M. Doumer, la commission des finances de la Chambre, le comité Mascaraud et les Syndicats professionnels firent entendre des protestations énergiques.

Devant le mouvement d'opinion, il semble que le ministre des finances ait décidé de renoncer à son projet. C'est du moins ce qu'on assure dans l'entourage de la commission des finances de la Chambre.

CHRONIQUE LOCALE

Sera-ce pour l'an prochain ?

La question à l'ordre du jour, en raison du déficit du budget, est la compression des dépenses. Il paraît que cette question fait l'objet de nombreuses discussions dans les divers départements ministériels. On s'ingénie à rabioter le plus possible et hélas ! on ne trouve pas grand-chose à rabioter.

C'est tout au plus 40 millions que l'on a trouvés ; 20 pour les finances, 11 pour l'intérieur, 2 pour les travaux publics, 2 pour l'agriculture, et 15.000 francs pour l'instruction publique.

C'est peut-être beaucoup de compression pour ces divers services, mais c'est bien peu pour l'état de nos finances.

Mais le vent est aux économies : c'est un fait. Toutefois, il ne faudrait pas se moquer du pauvre contribuable.

Jusqu'à la guerre, et pour récompenser le zèle que vusiteuses, sages-femmes, employées de mairies, appointés au service de la protection des enfants du premier âge, le ministre de l'intérieur, à l'appui de ses diplômés, leur délivrait des médailles de bronze ou d'argent, selon que la récompense était de 2^e ou de 1^{re} classe.

Cette année, le ministre de l'hygiène et de la prévoyance sociales, chargé de cette attribution, a décidé que, par économie, il serait remis simplement des diplômes.

Sans doute, c'est une économie réalisée : l'intention y est. C'est très bien.

Mais il y a d'autres économies, ce semble, qui pourraient être faites et qui crévent les yeux.

Un de nos confrères affirmait ces jours derniers, que dans la sous-préfecture de Cambrai, pour les services des régions à reconstruire, il y avait plus de 600 fonctionnaires, la plupart occupés à se gratter les ongles.

Si dans cette sous-préfecture, il y a 600 employés qui n'ont qu'à se gratter les ongles, il faut compter qu'il en est de même dans toute la région nord à reconstruire.

Est-ce que des coupes sombres ne seraient pas nécessaires, de ce côté-là ? C'est qu'en effet, ces employés ne sont pas là pour rien. Ils sont payés au prix fort. Ils touchent des indemnités formidables, et c'est si vrai que les demandes affluent pour occuper ces postes de tout repos et de bon rapport.

Mais qui donc a dit que c'était un principe administratif d'augmenter les impôts aux contribuables, commerçants, industriels, agriculteurs plutôt que de débarrasser les administrations d'employés inutiles ?

Eh dam ! celui qui a dit cela, était bien renseigné. Chaque jour, non seulement on ne diminue pas le nombre des fonctionnaires mais on l'augmente. Et chaque jour, les impôts vont croissant.

Ce ne sera pas de cette année que nous assisterons à la compression des dépenses ! Sera-ce pour l'an prochain ?

LOUIS BONNET.

Question au ministre de la guerre

M. Fontanille, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre si doit être amnistié un soldat, comptant trente mois de front et ayant été blessé deux fois, qui, pour refus de rejoindre son régiment à l'expiration d'une permission de détente, a été condamné à trois mois de prison, peine qu'il est en train de purger.

Réponse. — Par arrêté en date du 9 juillet 1921, la cour de cassation a décidé que l'article 14 de la loi d'amnistie du 29 avril 1921 n'est applicable qu'aux déserteurs qui se sont rendus ou ont été arrêtés avant le 11 novembre 1920. Le soldat F... arrêté seulement le 5 janvier 1921, n'est donc pas susceptible de bénéficier des dispositions de l'article susvisé. Aucune autre disposition de la loi d'amnistie du 29 avril 1921 ne lui est par ailleurs applicable.

Question au ministre des pensions

M. Joseph Loubet, sénateur, demande à M. le ministre des pensions, primes et allocations de guerre si une mère qui, du fait de son deuxième mariage, n'a été admise, au chef de son fils mort au champ d'honneur, qu'à une allocation de 400 fr., ne doit pas, au cas de nouveau veuvage, recevoir l'allocation totale de 800 fr.

Réponse. — Par application de la loi du 31 mars 1919, article 38, paragraphe 2 : 1^o l'ascendant en cause s'est remarié avant le décès de son fils ; si elle redevenue veuve, elle a droit à une allocation de 800 fr. ; 2^o elle s'est remariée depuis le décès de son fils ; en cas de nouveau veuvage, elle n'a droit qu'à 400 fr.

Nos horloges

L'horloge administrative de la salle d'attente du bureau de la Poste qui depuis des mois s'obstinait à ne marquer que 6 heures 1/2, a été enlevée dimanche matin.

Elle a été ensuite confiée aux bons soins d'un horloger qui ne manquera pas de lui rendre le mouvement, 6 heures 1/2, ce n'était pas une heure à marquer continuellement !

L.B.

Mutation

MM. Cheynet, Salvage, chefs de bataillon de réserve au 14^e d'infanterie, passent au 7^e.

Inspection d'académie

Notre distingué compatriote M. Labry, délégué dans les fonctions d'inspecteur d'académie en résidence à la Roche-sur-Yon, est nommé inspecteur d'académie en cette même résidence, à dater du 1^{er} octobre 1921.

Nos félicitations à M. Labry, qui a été professeur de 1^{re} à Cahors où il compte de très nombreux amis.

Enregistrement

Notre compatriote M. Belmon est nommé receveur de l'enregistrement de 3^e classe à Puy-l'Évêque. Nos félicitations.

Enseignement secondaire

M. Terrière, pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement des classes élémentaires, est chargé, à titre de suppléant, des fonctions de professeur des classes élémentaires (6^e classe), au lycée Gambetta, en remplacement de Mme Bénazet, en congé.

Tabacs

M. Cousinid, ancien militaire, est nommé commis de culture de tabac de 8^e classe dans la direction de Cahors.

Médaille d'honneur

La médaille d'honneur des travaux publics a été décernée à M. Philippe Dalat, chef cantonnier du service vicinal du Lot. Félicitations.

P. T. T.

M. Massip, commis des P. T. T. à Cahors, est nommé contrôleur à Beauvais. C'est avec plaisir que nous relevons cet avancement dont est l'objet l'excellent fonctionnaire que nous présentons nos félicitations.

M. Cosfes, candidat militaire est nommé facteur à Cahors, en remplacement de M. Lille, révoqué.

NOS MORTS

Mardi matin à 7 heures, le fourgon contenant les cercueils des soldats originaires du Lot morts pour la France est arrivé à Cahors.

Les portes du fourgon furent ouvertes en présence des autorités militaires et civiles : M. Lescale, vice-président du Conseil de Préfecture remerciaient le Préfet.

Les honneurs militaires ont été rendues par des soldats en armes.

Puis, les cercueils ont été placés dans la salle aménagée dans ce but par la Compagnie du P. O., où les familles sont venues les prendre, pour les faire diriger dans les communes où ils seront inhumés.

Le retour à l'heure normale

Le décret du 27 janvier dernier, qui a fixé à la nuit du 14 au 15 mars l'avance de l'heure légale, prévoit que l'heure normale sera rétablie le 25 octobre, à 24 heures.

C'est donc dans la nuit de mardi à mercredi que nous aurons à retarder nos montres d'une heure, pour qu'elles soient, le matin, à notre réveil, en accord avec l'heure normale.

Concert public

Dimanche soir, notre excellente fanfare l'*Avenir Cadurcien* a donné un concert public sur le kiosque des Allées Fénélon.

Autour du kiosque, sur les Allées se pressait une foule de promeneurs qui ont applaudi nos jeunes musiciens.

Nos félicitations aux jeunes artistes et à leur dévoué chef, M. Rivière, et nous souhaitons que de temps à autre, ils régaler la population d'un concert aussi réussi que celui de dimanche.

Un accident au Château d'eau

En déplaçant le piston d'une pompe, M. Jean Delpech, forgeron, 42 ans, demeurant au faubourg Cabésut, rue Blanc, se fit à l'avant-bras droit une profonde piqûre. M. Grelet, directeur du Château d'Eau, présent au moment où l'accident s'est produit, donna les premiers soins au blessé dont l'état n'inspire aucune crainte sérieuse et dont la guérison sera, comme on l'espère, prochaine.

L'incendiaire de Bagat

Amadiu, inculpé d'avoir incendié la maison de ses neveux Camus et d'avoir ouvert le robinet de la cuve contenant 12 barriques de vin, persiste à nier être l'auteur de ce crime. Mais son cousin chez lequel il habite, a déclaré que le lendemain du crime, Amadiu lui a dit d'affirmer qu'il n'était pas sorti la veille de chez lui.

Un autre témoignage formel vient d'être entendu. Un voisin affirme avoir vu Amadiu quitter son domicile vers 7 heures 1/2 du soir et se diriger du côté du village où habite Camus.

Amadiu persiste à nier.

La rixe

M. le juge d'instruction a entendu les divers auteurs de la rixe sanglante de la rue Nationale et de la rue Fondue-Basse. Toutefois, l'information subit un retard, car les dames de la maison n° 20 de la rue Bouscarrot, qui devaient être entendues, sont dispersées un peu partout, et réduites au chômage, par suite de la fermeture momentanée du dit établissement.

Tapage injurieux

Le nommé Hoff réfugié, demeurant rue du Bousquet, a injurié la dame Escaich. Il l'a injuriée dans des termes tels que cette dame n'a pas hésité à porter plainte contre l'insulteur.

Procès-verbal a été dressé par le commissaire de police.

Qui a cassé le fusil ?

En juillet dernier, au moment des examens du bachel, des jeunes candidats, croit-on, pour s'amuser, décrochèrent le fusil-réclame qui se trouve sur la porte de M. Blanc, armurier, Boulevard Gambetta et allèrent le placer sur le bras de la statue Gambetta.

Malheureusement, au cours de cette opération, les « farceurs » cassèrent le fusil. Une enquête discrète eut lieu, mais n'aboutit pas. Une plainte a été déposée par M. Blanc, pour vandalisme, car, les auteurs sont, dit-on, aujourd'hui connus.

Relaxe

Nous avons relaté il y a quelques mois, qu'une dame Lespinasse poursuivie sous l'inculpation d'entolage d'un vieillard de Soullomès, un jour de foire de Cahors avait été acquittée par le tribunal correctionnel.

Appel fut interjeté par le ministère public contre ce jugement. La Cour d'Appel d'Agen vient de confirmer le jugement de Cahors.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Les deux premiers déplacements effectués par l'Aviron Cadurcien dimanche ont été deux véritables triomphes.

L'A. C. devient de plus en plus un des principaux favoris du Championnat de 3^e série. Notre vieille Société, n'en doutons pas, va se classer parmi les plus belles de la région des Pyrénées, si les équipiers continuent leur entraînement méthodique, conservent et amplifient l'esprit de club qui se développe chez eux, et surtout observent la discipline imposée.

Le déplacement de la première équipe. — L'équipe 1 de l'A. C. a rencontré dimanche 23 octobre, l'équipe 1 du Stade olympique de Limoges qui appartient à la 1^{re} série.

Tous les malheurs s'étaient abattus sur notre vaillant quinze, qui partait privé des unités suivantes : Lacoste, Théron (cap.), Alazard, lieutenant Cayrol et Durand ; au pied levé, Déca, Chambaud, Fabre, Vernet, Delgal jeune, furent désignés en remplacement et cela de la dernière minute.

L'équipe 1 de l'A. C. était donc plutôt mixte. Par contre, tous les équipiers premiers du S. O. L. étaient présents.

La partie fut ardemment disputée. Bien qu'handicapés sérieusement par la composition hâtive de l'équipe et le déplacement, notre 15 fit merveille, sous l'habile direction de l'excellent Combalbert.

La première mi-temps fut en faveur du team limousin, plus lourd, plus homogène. Nos Cadurciens, légers, avaient, en face, des hommes à la stature imposante. — Cahors s'en rendra compte quand les Limousins marcheront à notre stade, — mais leur ardent désir de sauver l'honneur du club, leur fit faire de belles choses. Une défense impeccable de la part de nos vaillants arrêta des attaques impétueuses, brillantes. Notre mêlée sut résister, mais le ballon sortit plus souvent pour Limoges, qui sur un départ bien amorcé de ses trois-quarts, marqua un essai non transformé.

La deuxième mi-temps fut par contre à l'avantage de nos hommes qui dominèrent constamment. Sous l'impulsion vigoureuse de leur capitaine, nos équipiers menèrent constamment une danse endiablée et enfin sur une passe de Combalbert à Fumat, ce dernier, bien que touché à l'épaule, — et qui ne se servait que d'un bras depuis le début, — marqua l'essai. Il ne fut pas transformé. Le jeu reprend de plus belle ; un beau dribbling de nos avant les mène bien près d'un second essai ; plusieurs passes d'avants savamment amorcées par Hormières et Rollés menaçaient le camp adverse qui pratique l'obstruction avec assez de brutalité.

Vernet, Gorses et Bonneville formèrent une 3^e ligne impeccable. Fabre et Déca une deuxième ligne savante et surtout résistante. La fin est sifflée : Le S. O. L. (1^{re} équipe, 1^{re} série) fait match nul avec l'A. C. (équipe mixte, 3^e série).

Tous nos joueurs sans exception sont à féliciter. Cambon fut lui-même et c'est tout dire. Il faut lui donner le trois-quart centre qu'il mérite, et alors... Les débuts de Delgal jeune promettent ; Combalbert et Fumat forment une aile de très grand club. Les avant font des merveilles et n'ont besoin que de cohésion ; les demi d'ouverture et de mêlée « tirent le coup » avec courage et résolution. L'arrière, touché au début de la partie, s'imposa surtout à la 1^{re} mi-temps. Le terrain du S. O. L. est fort mauvais. L'arbitrage fut... assez limousin (l'essai de Limoges, en effet, fut marqué après un hors-jeu que seul l'arrière ne vit pas).

En résumé, très belle partie qui met en vedette la réputation de l'A. C.

Equipe 2. — L'équipe 2 de l'A. C., bien qu'amputée de bons éléments que l'équipe 1 lui empruntait, s'en fut à Septfonds contre l'équipe 1 de cette ville.

Nos jeunes, pour leur premier match, nous donnèrent tous les espoirs, puisqu'après une lutte acharnée où se distinguèrent, tous les équipiers sans réserve, le match fut déclaré nul.

C'est là un très bon résultat qui doit encourager notre vaillant petit team.

Sous peu, vous verrez, il faudra compter avec lui.

L'A. C., fier de ces deux succès, a le ferme espoir que cette saison va se terminer en triomphe pour ses couleurs.

Réunion du Comité Technique et des joueurs mercredi soir à 8 h. 3/4 au siège social (Café Tivoli).

Le Comité.

Vol de noix

Des maraudeurs sont passés sur la route de Roquebèze et ont emporté les noix appartenant à M. Valet. Plainte a été portée à la police.

Vol

Un honorable pêcheur de Mercuès, M. Iragne, a déposé dimanche soir, au commissariat de police, une plainte contre un ou des individus qui lui ont volé deux éperviers d'une certaine valeur.

Il a déclaré qu'il avait trouvé un de ces éperviers chez un commerçant de la ville. Celui-ci a reconnu l'avoir acheté.

Une enquête est ouverte.

Obsèques

Mardi matin, ont eu lieu les inhumations des corps de nos regrettés compatriotes Vauze et Arbouys, morts pour la France.

Une foule considérable a suivi les deux convois funèbres et a témoigné aux familles de vives sympathies.

Au cimetière, M. Chéry a rappelé et salué la mémoire du brigadier Vauze.

Nous renouvelons aux familles nos sincères condoléances.

Vol de lapins

Plainte a été portée par M. Pagès, propriétaire à Regourd auquel, la nuit dernière, des maraudeurs ont volé des lapins.

La température

A la suite des fortes pluies qui sont tombées samedi et dans la nuit de dimanche, la température s'est brusquement refroidie. Un vent très violent a soufflé durant la journée de lundi.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 10 au 15 octobre 1921, a été la suivante : Nombre de placements à demeure : 12 hommes.

En extra : 3 hommes, 4 femmes. Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 5 femmes.

Que faut-il pour être heureux ?

— Un peu d'or... dit une réclame fameuse, oubliant qu'il n'est pas de joie complète sans la santé. L'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative, assurant la parfaite régularité des organes digestifs, on peut donc affirmer qu'elle constitue un des éléments du bonheur.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt à Cahors : Pharmacie ORLIAC.

PALAIS DES FÊTES

Jeudi 27 Octobre, Matinée et Soirée

Programme hors série

Les Étoiles du Cinéma... Documentaire. Un drame sous Napoléon. 6 parties. Le sang et la circulation. Scientifique. Charlot papa... Comique 2 part.

Catus

Concours du Comice Agricole. — Le Comice Agricole de Catus prépare, pour la foire du 7 novembre, un concours agricole entre tous les agriculteurs du canton de Catus et cantons limitrophes.

Nous donnons ci-dessous les conditions générales de ce concours ainsi que les divers prix qui seront distribués :

Première partie (concours d'exploitation) : 200 francs de prix, décernés en deux ou trois primes, aux exploitants agricoles les mieux tenus du canton de Catus.

Deuxième partie (animaux reproducteurs). Espèce bovine : 4^e taureaux étalons : 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e prix, 80 fr. ; 3^e prix, 60 fr. ; — vaches pleines ou suitées : 1^{er} prix, 90 fr. ; 2^e prix, 75 fr. ; 3^e prix, 60 fr.

Prix d'honneur de l'espèce bovine à l'animal le plus méritant : Médaille d'argent accordée par le ministre de l'Agriculture.

Deuxième partie (animaux reproducteurs). Espèce ovine (toutes races) : 1^{re} catégorie, béliers isolés : 1^{er} prix, 30 fr. ; 2^e prix, 25 fr. ; 3^e prix, 20 fr. ; — 2^e catégorie, 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e prix, 40 fr. ; 3^e prix, 30 fr. ; — 1^{re} catégorie, brebis : 1^{er} prix, 30 fr. ; 2^e prix, 25 fr. ; 3^e prix, 20 fr. ; — 2^e catégorie, brebis : 1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e prix, 30 fr. ; 3^e prix, 20 fr.

Prix d'honneur de l'espèce ovine à l'animal le plus méritant : Médaille de bronze accordée par le ministre de l'Agriculture.

Espèce porcine : 1^{er} verrals : 1^{er} prix, 60 fr. ; 2^e prix, 50 fr. ; 3^e prix, 40 fr. ; — 1^{re} truies : 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e prix, 40 fr. ; 3^e prix, 30 fr.

Prix d'honneur de l'espèce porcine à l'animal le plus méritant : Médaille de bronze accordée par le ministre de l'Agriculture.

versaire de l'armistice ; pour plus de commodité cette fête aura lieu le dimanche 13 novembre.

Ce jour-là aura lieu dans la matinée une manifestation officielle en hommage à nos grands morts de la guerre.

Les anciens combattants se réuniront ensuite en un banquet tout à fait intime qui sera servi par l'un des meilleurs hôtels de la localité.

Les adhésions au banquet fixées à 12 francs tout compris, sont reçues dès maintenant par les camarades Alazard, Marty et Picou.

Cabarets

Foire. Notre foire du 21 octobre a été assez importante. Les divers marchés étaient bien achalandés.

Beaucoup de bétail amené, mais les affaires ont été très lentes et peu de transactions ont été conclues. Aperçu de quelques prix :

Boeufs de travail, de 2.500 à 3.000 francs ; brebis de 80 à 110 francs ; porcelets, de 25 à 50 francs, selon grosseur.

Poulets, 3,50 la livre ; œufs, 6 fr. la douzaine.

Beaucoup de marchands étalagistes qui, par suite d'une belle journée ont dû réaliser de bonnes affaires.

Figeac

Football. — Dimanche dernier, a eu lieu sur le terrain de la villa des Roses, un match entre l'équipe 3^e de Décazeville et l'équipe 2^e du groupe Sportif Figeacois.

Figeac a gagné par 16 points 0.

Collège Champollion. — M. Pierre Goutel vient d'être reçu définitivement, devant la Faculté de Toulouse, aux épreuves du baccalauréat latin-langues, série B, 1^{er} partie.

M. Louis Salvy est déclaré admissible pour la philosophie, 2^e partie et M. Jean Espinasse est également déclaré admissible pour le baccalauréat 1^{er} partie.

Espédaillac

Tuée par un bétail. — Mme Clotilde de Cavalé, âgée de 68 ans, fermière à Ginouillac, qui conduisait ses moutons au pâturage, fut brusquement attaquée par l'un des bétails du troupeau, qui, après l'avoir terrassée la frappa à diverses reprises et avec violence extrême tandis qu'elle s'efforçait à se relever.

Ce n'est qu'un peu plus tard que la malheureuse fut trouvée baignant dans une mare de sang par des voisins auxquels elle put raconter, avant d'expirer, l'agression dont elle venait d'être victime.

Mandé en toute hâte, M. le docteur Cousy, de Marcihaç, ne put que constater le décès. Après examen du cadavre, il déclara que la malheureuse avait eu une jambe fracturée et qu'elle avait dû succomber à des lésions internes.

Cuzac

Les armes à feu. — Le jeune Murat, cultivateur au village du Suc, revenait de la chasse. Ayant rencontré un ami, il posa son fusil, qu'il eut l'imprudence de ne pas désarmer, près d'un mur et conversa un certain temps. Quand il voulut reprendre son arme, il la saisit par le canon. La gâchette s'accrocha à un buisson et le coup partit. La charge entière lui pénétra dans le flanc.

Aucun organe essentiel n'a été atteint.

Les côtes seules ont été blessées et tout fait espérer que, dans quelques jours, le jeune Murat sera guéri. Que cet accident qui eût pu lui coûter la vie lui serve de leçon à lui et à tant d'autres qui manipulent les fusils sans aucune précaution.

Felzins

D'une pierre deux, trois, quatre coups, et plus encore. — Cette pierre dont les coups ou contre coups seraient si nombreux et si heureux, c'est le déblaiement du terrain qui domine et cache l'entrée de l'école des filles.

Il faudrait enlever ce terrain jusqu'à environ 30 centimètres au-dessous du seuil de la porte et sur une étendue d'environ 20 ou 25 mètres de long et 15 de large.

1^{er} Coup : Par là on dégagerait l'école, on l'assainirait en lui donnant à la fois de l'air et de la lumière.

2^e Coup : On dégagerait aussi le presbytère.

3^e Coup : On ferait un cour, et on créerait un emplacement pour un hangar ou préau. N'est-ce pas pitoyable que nos fillettes doivent essayer toute sorte de mauvais temps, ou chercher un abri dans l'école !

5^e Coup : On rendrait l'église d'un accès plus facile ; on mettrait plus en vue son magnifique clocher.

6^e Coup et pas le dernier : On reliait le quartier sud du Bourg (mairie) avec le quartier nord (place).

Sans doute enlever et transporter ailleurs 500 ou 600 mètres cubes de terre ce n'est pas une petite affaire. Non s'il fallait la faire dans un délai trop limité, mais en donnant assez de temps, des propriétaires enlèveraient gratuitement ce terrain soit pour adoucir des pentes trop vives, soit pour exhausser et dessécher des terrains bas et marécageux.

Lauresnes

Un sanglier tué à coups de fourche. — Vendredi matin, vers 10 heures, M. Bousac ayant conduit les vaches au pré aperçut un sanglier qui venait vers lui.

Il avait heureusement une fourche avec laquelle il put attendre l'animal ; mais ce n'est qu'après une lutte tenace qui nécessita un grand nombre de coups de fourche que la bête succomba.

Les dégâts constatés par les cultivateurs sont nombreux dans la région ce qui nécessiterait de nouvelles chasses au sanglier.

Labastide-Murat

Record à l'état civil. — M. Pons, du village de Fargues, n'avait jamais été enregistré à l'état civil. Il s'est fait enregistrer, s'est marié et est décédé à l'âge de 80 ans, le tout en l'espace de dix-huit mois.

Les renards. M. Delsol, limonadier, a tué, dans un fourré, un superbe renard. L'habile nemrod n'en est pas à son coup d'essai. Il y a deux ans, il abattait trois renards dans une même matinée.

Martel

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir le brillant succès de nos jeunes concitoyens Laborie et Reyjal au concours de commis d'administration au ministère de la guerre, où ils ont été classés respectivement premier et cinquième sur treize admis. Nos félicitations.

Souillac

Obsèques patriotiques. — Samedi 22 octobre, à 4 h. 30, ont eu lieu les obsèques d'un enfant de Souillac mort pour la France, Gabriel Chastagnat, de la classe 1917, soldat au 321^e régiment d'infanterie, blessé le 23 septembre 1918, devant Saint-Quentin, mort à Flugières quatre jours après, des suites de ses blessures.

Le corbillard, décoré de draperies tricolores, était précédé des enfants des écoles, des Sociétés, de M. le Maire, du Conseil municipal. Il y avait une nombreuse assistance.

Au cimetière, M. Bouzat, adjoint, et M. Henri Neuville ont dit un suprême adieu au héros de la grande guerre.

À la famille nous exprimons nos sincères condoléances.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Et son supplément illustré

Paraissant le samedi

La moins chère des grandes revues françaises continue dans son numéro du 22 octobre 1921, l'envoi à la France — Chantilly 1914 — Venise 1916 par Gabriele d'Annunzio. Récit minutieusement exact en même temps que magnifique transcription lyrique du grand poète et patriote italien raconte sa vie guerrière jusqu'au moment de sa chute d'avion et de sa blessure.

Lire dans le même numéro : La Conscience Catholique de l'Histoire, par Hilaire Belloc — La Princesse de Metternich, par Julien Ochsé et la Chronique Parisienne, toujours si attendue, de Louis Latzarus.

ABONNEMENTS :

Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Trois mois, 15 fr. — Un mois, 5 fr. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Le numéro 1 fr. 50. — Spécimen gratuit sur demande.

Plon, 8, rue Garancière, Paris.

LES ANNALES

Aujourd'hui paraît le 2000^e numéro des Annales. Numéro sensationnel augmenté d'un supplément illustré avec lettre inédite de Paul Bourget. Au sommaire, d'illustres signatures : Comtesse de Noailles, Henry Bordeaux, Henri de Régnier, Alfred Capus, Jane Catulle-Mendès, Edmond Haraucourt, etc., etc. Une pièce de

théâtre inédite, très gaie, d'Henri Duvernois : La Dame de bronze et le Monsieur de Cristal ; la lettre d'Yvonne Sarcey ; les livres d'Henry Bidou ; enfin, le commencement d'une grande consultation qui fera du bruit : Voyages en zigzag dans la République des lettres, livres propos de Georges de Porto-Riche et de Maurice Rosland.

Le numéro : 75 centimes.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

La crise allemande

De Berlin : La situation n'est pas encore éclaircie, malgré ce qu'on aurait pu croire après la conférence des représentants du parti populaire avec le président de l'Empire.

Le Berliner Tageblatt croit néanmoins que, dans le courant de la journée, M. Ebert chargera M. Wirth de la constitution du nouveau ministère.

Wirth reviendrait

De Londres : Une information, non confirmée, dit que le Dr Wirth a repris les fonctions de premier ministre et qu'il demanderait aux alliés que des américains soient nommés présidents de tous les Comités internationaux s'occupant de la Haute-Silésie.

L'échec de Charles IV

De Budapest : C'est après le combat de Bieske, près Budapest, que le roi Charles, abandonné par ses troupes, qui prirent une fuite rapide, fut fait prisonnier.

Le roi et la reine Zita sont actuellement au château de Tottis où ils sont surveillés.

Deux compagnies des troupes d'Ostentorg, qui avaient protégé leur retraite, ont été faites prisonnières.

Le comte Andrassy, M. Rakowski, et le Dr Gratz ont été faits prisonniers par l'armée gouvernementale. Les autres captifs sont recherchés.

Le sort de l'ex-empereur

De Vienne : Les conversations se poursuivent entre le gouvernement et les représentants de la Grande et de la Petite Entente au sujet du sort de l'ex-empereur.

L'Allemagne ira-t-elle à Washington

De Washington : Le gouvernement américain examine la possibilité d'inviter l'Allemagne à la Conférence du désarmement, dans le but d'obtenir un accord permettant aux alliés de retirer leurs troupes du Rhin.

Pologne et Hte-Silésie

De Varsovie : Le gouvernement polonais fera remettre demain par son ambassadeur à Paris, une note informant le Conseil Suprême qu'il accepte la décision relative à la Haute-Silésie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 24 Octobre 1921.

L'atmosphère de lourdeur constatée en séance s'est accentuée en clôture sur les indications défavorables de Londres qui a passé des ordres assez suivis en de Beers. La baisse de cette valeur a provoqué des dégagements un peu dans tous les groupes.

Banques lourdes : la Paris 1.489, Union Parisienne 785, Lyonnais 1.387, Société Générale 710.

Mariages peu traités : Chargeurs Réunis 121, Transatlantique 243. Le Suez revient à 5.850.

Le Rio baisse de 20 points à 1.410 et la Utah rétrograde à 720.

Industrielles russes de nouveau réalisées : Naphte 260, Bakou de Londres 485, 343, Platine 567, North Caucasian 485.

Pétrolières à peine soutenues : Eagle 178, Royal-Dutch 177,600, Shell 226, Omnium des pétroles 458.

La de Beers perd plus de 20 points à 581 sur le bruit qu'il n'y aurait pas de dividende pour la préférence.

REMERCIEMENTS

Monsieur ASTRUC Jules, entrepreneur de peinture, et Madame ASTRUC, Monsieur ASTRUC Louis, épicière, et Madame ASTRUC,

Monsieur Léonce ASTRUC, canonnier au 230^e d'artillerie, armée du Rhin, et Monsieur Yvan ASTRUC,

Monsieur DELMAS Guillaume et Madame DELMAS,

Monsieur ASTRUC Etienne et Madame ASTRUC,

Madame VIDALLES, née ASTRUC, Les familles SOLS, de Plotte, CALMON, de Caillac, veuves ASTRUC, BONHOMME, LAROQUE et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve Marie ASTRUC Née DELMAS

HERNIES

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI D'AUTRES UNES PREUVES : Monsieur GLASER, 10 octobre 1921. Permettez-moi de vous adresser mes plus vifs remerciements en ce qui concerne votre merveilleux appareil sans ressort, ma hernie est disparue malgré sa force, et aussi malgré mon âge avancé : 84 ans.

Dans l'espoir d'aider à soulager ceux qui souffrent je vous autorise à publier ma lettre, et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes civilités.

Monsieur N. FESQUET, 5, Bd de la République, à MILLAU (Aveyron).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à : CAHORS, jeudi 3 nov., Hôtel de l'Europe. CAUSADE, lundi 14 novembre, de 8 h. à 2 h., Hôtel Larroque.

FIGEAC, 15 nov., Hôtel des Voyageurs. L'Éminent aide de M. GLASER recevra à BRIVE, jeudi 3 nov., Hôtel de Bordeaux.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE Grosse, Obésité

Matrice, Déplacement des Organes BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE

Vente toutes Futailles

GRANDE TONNELLERIE PAUL GINOULHAC

20, Bd Bonrepos, 20 TOULOUSE, Tél. 14/70.

A VENDRE

En bloc ou en détail LE DIMANCHE 6 NOVEMBRE

La Propriété de Rieux

Commune de Vire

Avec Maison d'habitation, 4 Appartements

Près, terres, vignes, bois 1^{re} qualité cheptel, 9 hectares

UNE PROPRIÉTÉ

A LAFURIE, C^o de Puy-l'Évêque

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 6

Pour être Belle

PAR Jean BARANCY

I

Cyprien Pradol allait partir pour trois ans. Que de choses peuvent se passer en trois ans ! Bellotte avait bien le temps de changer d'idée d'ici là : elle était si jeune, et surtout, si enfant encore ; un peu coquette aussi, il s'en était aperçu, et, en sachant s'y prendre, en ne l'effarouchant pas, à quoi ne pouvait-il prétendre ?

II

Ce fut un beau repas qu'il y eut chez la mère Pradol, le lendemain du conseil de révision.

On se mit à table à midi et l'on en sortit à quatre heures, après avoir bien mangé, bien bu, et même chanté, car le vieux Cajars affirma qu'il ne pouvait y avoir de fiançailles sans chansons.

Bien qu'elle n'eût pas le cœur absolument gai, cela ne parut guère sur le visage de Bellotte, à qui son promis avait, le matin même, fait une agréable surprise en lui apportant son cadeau de fianç